

# Agents hospitaliers – contact tracing COVID

Dr P Lefebvre SST HCC

# Ce qui change avec les Variants (version 8)

- En cas de RT-PCR + : **arrêt de travail pour tous de 10 J variant ou non**
- Quelque-soit le contact Tracing milieu de vie familial ou non : test d'emblée (dit J0) et si négatif test suivant dès symptômes ou à J7 de la fin du contact

# Définition d'un cas contact rapproché avéré

- **OUI:**

- Partage du même lieu de vie
- Espace confiné : automobile, bureau sans masque...
- Contact **face à face**, discussion sans port de masque d'au moins une des 2 personnes: asymptote 15 mn, si symptote en fonction. Ces 15 mn peuvent être cumulatif sur plusieurs contacts hors cellule familiale.
- Gestes de soins à risques sans FFP2.
- repas privé entre collègues, non respect des consignes EOH en salle de pause SDP, SDP prolongée et confinée en petite pièce (nuit) sans aération des locaux.
- On serre encore la main, on fait la bise...

# Période de contagiosité

- Connue si **début des signes cliniques** associé à RT-PCR +:  
.02j avant les symptômes et environ 07j après.
- Inconnue et aléatoire sur RT-PCR + chez un asymptomatique=> à évaluer avec SST

# Pas de contact avéré

- port de masque chirurgical bilatéral
- Gestes à risques (intubation, extubation, aspiration broncho-pulmonaire, frottis nasaux) avec masque FFP2 du soignant
- Repas au self en quinconce et respect des gestes barrières sans masque (distance 1- 2 mètres) entre agents asymptomatiques au repas.
- **NB: Si l'on ne mange plus et que l'on prolonge les discussions à table, il est nécessaire de remettre le masque.**

# Agent de soin

## « symptomatique »

- RT-PCR d'emblée et **ne travaille pas** en attente des résultats.

## Asymptomatique et contact tracing

- Evitera SDP, cafétaria...
- RT-PCR de suite dit J0 et à 07j dit J7 de la fin du contact
- **Travail en attente du résultat. (dérogation particulière aux soignants et apparentés administratifs et technico médicaux)**
- Conditions particulières: oncologie hémato; néphrologie.
- **Tracing sur Variant: contacter impérativement le SST+++.**

# Rôles du cadre ou du responsable d'équipe

- Insister sur les règles mises en place par EOH: salles de pauses etc...
- Eviter les repas hors HCC entre collègues.
  - Responsabiliser les agents à:
    - Appliquer en privé les conseils nationaux.
    - Informer son cadre ou responsable si symptômes d'appel (tri!?).
    - Informer son cadre si cas contact tracing / vie privée. Si contact Tracing lié à un variant => informer d'emblée le SST pour CAT.
    - => cibler le tracing et contacter le SST.

# Conseils médicaux et aides

- Service de Santé au travail:
- Secrétariat:2.40.85
- IDE: 2.20.66 Mail: medtrav@ch-colmar.fr
- Questions sur difficultés logistiques et interrogations:

-mail IDE SST :cindy.stirling@ch-colmar.fr

marie.claudepierre@ch-colmar.fr

Ou patrick.lefebvre@ch-colmar.fr pour les noms des agents en liste Tracing professionnelle

Tel médecin LP 2.24.98 IDE 2.20.66 ou 2.24.28

**Fax :03 89 12 48 93 si PCR en labo de ville**



# Le SST

- Gère les évictions sur symptômes concordants en attente du résultat RT-PCR au 16A (la suspension d'activité chez les symptomatiques) et/ou en cas de RT-PCR+.
- Les conseils et interrogations des responsables et cadres.
- Les conseils pour la prise de décision en cas de maintien exceptionnel au poste si symptômes et en attente de résultats (les directeurs de garde disposent du portable du Dr Lefebvre 07J/07J)
- La déclaration ARS en cas de cluster professionnel

# Merci de votre collaboration et attention

- Pour la CAT du personnel pour les tests , et résultats et un éventuel arrêt de travail se reporter à:

**PRÉCONISATIONS POUR LE PERSONNEL SOIGNANT DES  
HCC DÉPISTÉ POUR LA COVID-19 (VERSION 8)**

SUR INTRANET ONGLET COVID